

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ELIMINATION DES  
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 15

**Délibération n° 04/01.12.2025**

Objet de la délibération : **REVERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION  
OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN  
« LIFE SMART WASTE PACA » AU PROFIT DE LA CAPV.**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt novembre 2025.

**Présents :** Éric AUDIBERT, André ROUSSELET, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Franck PERO, Nathalie SALOMON, Jean-Michel CONSTANS, Olivier HOFFMANN, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI.

**Absent(s) ayant donné procurarion :** Néant

**Absent(s) :** Didier BREMOND, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Alain DECANIS, Jérémie GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Jean-Louis PORTAL, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSION, Yves SOUQUE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET.

**Secrétaire de séance :** André ROUSSELET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n°271/2023-BCLI du 19 juillet 2023 portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des

déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n°07/09.04.2018 du 09 avril 2018, portant signature d'une convention de partenariat relative au projet LIFE-IP SMART WASTE PACA / LIFE 16 IPE FR 005 avec la Région Sud PACA

**VU** la délibération Comité Syndical du SIVED NG n°06/04.11.2019 du 04 novembre 2019 adoptant le nouveau planning d'exécution des actions retenues dans le cadre du programme européen LIFE « SMART WASTE PACA »,

**VU** la délibération Comité Syndical du SIVED NG n°04/17.03.2025 du 17 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CAPV n°CC-2023-025 en date du 10 février 2023 actant le retrait de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED NG,

**VU** la délibération du Comité syndical du SIVED NG n°03/15.05.2023 du 15 mai 2023, actant la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par la CAPV au 1er janvier 2024,

**VU** la décision du Président du SIVED NG n°DP-2025-10-02 portant virement de crédit de chapitre à chapitre,

**CONSIDERANT** que par délibération n°CC-2023-025 du 10 février 2023, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a délibéré en faveur de la reprise de l'exercice de la compétence collecte,

**CONSIDERANT** que la procédure de retrait de compétence prévue à l'article L5211-19 du CGCT est arrivée à son terme,

**CONSIDERANT** que, le SIVED NG a participé au programme européen LIFE SMART WASTE dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte sur le territoire de l'agglomération,

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui, le programme européen est terminé et que l'ensemble des actions inscrites par le SIVED NG ont été réalisées,

**CONSIDERANT** que le solde de la subvention sera versée au cours de l'exercice 2025 au SIVED NG,

**CONSIDERANT** qu'il convient de reverser ce solde à la Communauté d'Agglomération Provence Verte ayant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés depuis le 01/01/2024,

**CONSIDERANT** que, pour permettre le versement, un virement de crédit de chapitre à chapitre a été exécuté,

***Il est demandé au Comité Syndical :***

- **DE REVERSER**, au profit de la CAPV, le solde de la subvention du programme européen LIFE SMART WASTE PACA, soit un montant de 79 902.89 €,
- **DE DIRE** que ce versement se fera par un mandat au compte 65888,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des opérations comptables et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, **à l'unanimité**, cette délibération.,

Pour extrait certifié conforme,



Le Président  
ÉRIC AUDIBERT